PLAN RHÔNE

Finaliser les itinéraires cyclables au bord du Rhône et de la Saône ViaRhôna et Voie bleue - Moselle-Saône à vélo en les reliant avec l'itinéraire cyclable suisse n°1 "Route du Rhône" et piloter leur mise en tourisme

Avec un patrimoine naturel et culturel particulièrement attractif, les vallées du Rhône et de la Saône sont porteuses d'un potentiel important pour le développement des itinéraires structurants cyclables et leur mise en tourisme.

Les itinéraires ViaRhôna et Voie Bleue sont de vastes espaces de loisirs à destination des populations riveraines et des touristes, avec d'importantes retombées économiques pour les territoires traversés.

Pour cela, il est nécessaire d'assurer la continuité physique et le balisage de ces itinéraires et de soutenir les territoires, dans leur mise en tourisme. La constitution de comités d'itinéraire, comme instances de concertation et de propositions, contribuera à porter l'ensemble de ces dynamiques.

Pour cet objectif opérationnel, l'engagement des partenaires du Plan Rhône s'élève à 50 M€ pour la période 2015-2020.

Créer un ou des comités d'itinéraires cyclables, chargés de coordonner la finalisation des itinéraires et leur mise en tourisme

Achever l'aménagement de l'infrastructure de la ViaRhôna et de la Charles Le Téméraire / Voie Bleue y compris leur signalisation (touristique et directionnelle) et les outils de suivi de la fréquentation.

Les enjeux

La ViaRhôna et la Voie Bleue - Moselle-Saône à vélo constituent des équipements structurants importants pour les utilisateurs du fleuve comme les plaisanciers, et pour les activités ludiques terrestres telles que les excursions.

Il sera nécessaire de financer les études préalables de faisabilité de ces linéaires, les études d'impacts et les études techniques.

- Soutenir et réaliser l'ensemble des études préalables ;
- Financer les linéaires de l'itinéraire ViaRhôna et de la Voie Bleue, sous forme de voies vertes d'aménagement de chemins de halage, ou de bandes cyclables sur route, ainsi que les ouvrages de franchissement identifiés dans les tracés de référence pour le passage d'une berge à l'autre ;
- Assurer la sécurisation des itinéraires, adaptée aux différents usages.

Projets éligibles

Études, diagnostics, travaux d'aménagements, etc.

Bénéficiaires

Collectivités locales traversées par les itinéraires.

Territoires concernés

Ensemble des territoires éligibles au Plan Rhône.

Partenaires identifiés

- État
- Collectivités locales
- CNR
- VNF
- EDF.

Appuyer la mise en tourisme des itinéraires cyclables à l'échelle interrégionale.

Les enjeux

Sans attendre la finalisation des itinéraires, le ou les comités d'itinéraires travailleront à la mise en tourisme des tronçons déjà réalisés dans le cadre d'une vision interrégionale.

Les projets devront s'inscrire dans la politique de communication définie par les partenaires.

- Créer une offre touristique nouvelle et génératrice de retombées économiques pour les territoires : cela passe par le conseil à la création de concepts, de lieux de visite innovants et par la mise en réseau des produits touristiques s'appuyant sur les richesses patrimoniales déjà développés par les territoires;
- Développer des services associés aux itinéraires cyclables ViaRhôna et du Val de Saône;
- Assurer l'animation des professionnels du tourisme avec notamment des actions de formation pour l'accueil et l'information des cyclotouristes pour l'accès à l'itinéraire cyclable grâce à l'intermodalité avec les autres modes de transport.

Projets éligibles

- Élaboration de nouveaux concepts ou de nouveaux produits ;
- Recensement des produits existants et harmonisation ;
- Création de nouveaux outils.

Bénéficiaires

Tous porteurs de projets.

Territoires concernés

L'ensemble des territoires éligibles au Plan Rhône.

Partenaires identifiés

- État,
- collectivités locales,
- Comités d'itinéraires,
- CNR,
- VNF,
- EDF,
- Acteurs privés.

Promouvoir les itinéraires.

Les enjeux

Il s'agit de définir et mettre en œuvre une stratégie de promotion commune pour la ViaRhôna et la Charles Le Téméraire / Voie Bleue.

- Ces actions seront développées avec les CRT, le concours des CDT et d'Atout France ;
- Un lien devra être fait pour coordonner les différentes offres dont le tourisme fluvial ;
- L'information devra être disponible sous différents types de supports, notamment numériques et compatibles avec la mobilité ;
- La promotion devra être globale pour chaque itinéraire et concerner la ViaRhôna et la Charles le Téméraire / Voie Bleue.

Projets éligibles

En cohérence avec la stratégie définie pour l'ensemble du Plan Rhône et par itinéraire, seront soutenus :

- La définition d'une stratégie commune ;
- L'accompagnement des nouvelles actions de promotion de l'ensemble de chaque itinéraire ;
- La signalétique de qualité, visible par les usagers, en vue d'une information claire et d'une mise en sécurité ;
- Les sites Internet portails touristiques.

Bénéficiaires

- Comités d'itinéraires,
- CRT,
- CDT.

Territoires concernés

L'ensemble des territoires éligibles au Plan Rhône.

Partenaires identifiés

- Collectivités locales,
- Organismes locaux du tourisme,
- État,
- CNR,
- VNF,
- EDF.

ITINÉRAIRE VIARHÔNA

ITINÉRAIRE VOIE BLEUE/CHARLES LE TÉMÉRAIRE

PRÉFET COORDONNATEUR DU BASSIN RHÔNE-MÉDITERRANÉE

comité de bassin rhône méditerranée

agence de l'eau RHÔNE MÉDITERRANÉE CORSE

vnf Voies navigables de France

RÉGION PROVENCE ALPES CÔTE D'AZUR

La Région Auvergne-Rhône-Alpes

La Région Occitanie Pyrénées · Méditerranée

RÉGION BOURGOGNE FRANCHE COMTÉ

CNR

EDF

AVEC LE SOUTIEN DE L'UNION EUROPÉENNE

L'EUROPE S'ENGAGE pour le Rhône et la Saône avec le FEDER

UNION EUROPÉENNE

Plan Rhône Saône